



Contrat canalsat no respecté

Par **BERNARD**, le **06/04/2009** à **00:16**

Bonjour, rnJ'avais demandé en février 2008 la résiliation immédiate de mon contrat avec CanalSat Ils n'ont jamais répondu. Mieux, mon contrat a été renouvelé d'office à son terme. J'ai enfin une réponse provoquée par la DDCCRF qui me dit que suite à ma demande de résiliation **A SON TERME**, ils reconnaissent leur erreur et consentent à me rembourser le prélèvement de Janvier 2009. rnQue puis-je faire contre ce mensonge qui me fait perdre 10 prélèvements abusifs de 36,50€. Un contrat, semble -t-il, n'aurait aucune valeur juridique Si j'avais bloqué mes prélèvements bancaires en Mars 2008 qu'est ce qui ce serait passé. A ce jour, si je n'obtiens pas satisfaction dans ma démarche auprès du Procureur , alors , demain, je pourrai résilier mon contrat avec Internet Orange et suspendre immédiatement mes prélèvements bancaires. rnDites-moi ce que vous en pensez et si possible faites-moi grace de quelques tuyaux.